

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1
- exclus : 0

Séance du 24 avril 2025 à 18h45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.  
THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, MILLET Jérôme, MORIN Catherine, ARDISSON Jean-Claude, DUMAS Chantal,  
CORNAND Jean-Jacques, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, BLAIN Bruno.

Excusée : MARCHAL Laurence (a donné pouvoir à DUMAS Chantal),

Date de convocation : 18.04.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

### Délibération n°13.2025

#### Objet : adhésion à la convention de fourrière animale avec la SPA Vauclusienne

Monsieur le Maire présente la convention de fourrière animale proposée par la SPA Vauclusienne, suite à notre sollicitation. En raison d'une proximité géographique, les animaux faisant l'objet de la présente convention seront hébergés dans les locaux de la SPA Vauclusienne établis au refuge des Grands Champs à Piégon (Drôme). Seuls les chiens sont admis à cette fourrière. La participation annuelle s'élève à 143.78 €.

Le conseil municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 24 avril 2025

Christian THIRIOT, Maire.

